

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 09 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Présents :

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Conseillers Municipaux.

Mme LAGONDET-CHARRUE, M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

Excusés : M. RAPHOZ, Président

Mme GENTON (pouvoir donné à Chantal HARS), M. LANDREAU, M. BABALEY

Absent : Mme MANNI, Mme CAMPAGNE,

Invités :

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité

Valérie SPAELGENS, Responsable service social/logement

Emily MATHIAS, assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N° 69 - Aide à la campagne d'aide alimentaire « Restos du cœur »

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-23

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, L.123-10 à L.123-12,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les Restos du Cœur dans leur action d'aide aux plus fragiles ;

CONSIDERANT que le CCAS soutient l'action des « restos du cœur » en prenant en charge les factures de pain ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **ACTE** la prise en charge des factures de pain pour l'ensemble des périodes d'ouverture aux bénéficiaires des « Restos du Cœur » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Pour : 10

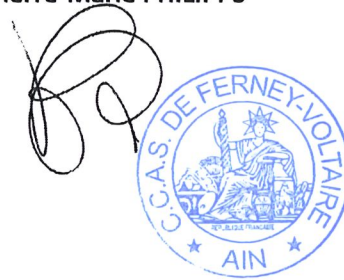
Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée

Le Vice-Président,

Pierre-Marie PHILIPPS



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 09 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Présents :

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Conseillers Municipaux.
Mme LAGONDET-CHARRUE, M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

Excusés : M. RAPHOZ, Président

Mme GENTON (pouvoir donné à Chantal HARS), M. LANDREAU, M. BABALEY

Absent : Mme MANNI, Mme CAMPAGNE,

Invités :

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité
Valérie SPAELGENS, Responsable service social/logement
Emily MATHIAS, assistante administrative CCAS

**Objet : DELIBERATION N° 70 Convention de prestation de service – transport à la demande –
nouveau prestataire.**

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 et suivants, L.2311-1, L.2311-2, L.2312-1 et suivants et R.2342-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-10 à L.123-12 et L.315-17 ;

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-23

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, L.123-10 à L.123-12,

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre le service de transport à la demande ;

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser avec un nouveau prestataire, suite à la vente de la société ONE TIME VTC à la société KIRO SERVICES GROUPE

CONSIDERANT la convention présentée en annexe ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de prestation de service pour le transport à la demande avec la société « KIRO SERVICES GROUPE » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée

Le Vice-Président,

Pierre-Marie PHILIPPS



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 09 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Présents :

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Conseillers Municipaux.

Mme LAGONDET-CHARRUE, M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

Excusés : M. RAPHOZ, Président

Mme GENTON (pouvoir donné à Chantal HARS), M. LANDREAU, M. BABALEY

Absent : Mme MANNI, Mme CAMPAGNE,

Invités :

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité

Valérie SPAELGENS, Responsable service social/logement

Emily MATHIAS, assistante administrative CCAS

**Objet : DELIBERATION N° 71 - Délégation de signature du Président à la Directrice de la Résidence
Autonomie**

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 et suivants, L.2311-1, L.2311-2, L.2312-1 et suivants et R.2342-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-10 à L.123-12 et L.315-17 ;

Vu la délibération D4 du 26 août 2020 portant sur les délégations de pouvoirs ;

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre d'accélérer le traitement des dossiers au quotidien et d'assurer ainsi le bon fonctionnement de la résidence autonomie,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déléguer sa signature à la directrice de la résidence autonomie afin de signer les documents suivants :
 - o Contrat de séjour
 - o Etats des lieux
 - o Contrats de location des garages et box ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée

Le Vice-Président,

Pierre-Marie PHILIPPS

